



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission de région académique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers - Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

ASH/23-975-33 du 10/07/2023

APPEL A CANDIDATURES - PROFESSEUR-RESSOURCE POUR LES TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME (PR TSA) AU SEIN DE LA MISSION DE REGION ACADEMIQUE POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS - ASH ET ECOLE INCLUSIVE - RENTREE SCOLAIRE 2023

Destinataires : Mesdames et messieurs les professeurs spécialisés s/c Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale - Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme MALLURET - Conseillère technique de région académique pour l'école inclusive : 06 37 26 01 29 - ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr

La loi du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance consacre un chapitre à l'École inclusive. Elle crée un grand service de l'École inclusive afin d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée, qui prenne en compte leurs singularités et leurs besoins éducatifs particuliers.

Afin de contribuer à la mise en œuvre de cet enjeu, **1 poste de professeur-ressource autisme** au sein de la mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers est à pourvoir pour la rentrée scolaire 2023.

Placé sous l'autorité de la conseillère technique ASH au sein de l'équipe de la MIRAEP, l'enseignant recruté exerce pour l'ensemble des questions relatives à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et plus particulièrement celles des élèves en situation de handicap relevant des troubles du spectre de l'autisme.

Les professeurs intéressés sont invités à se reporter à la fiche de poste ci-jointe précisant les modalités de candidature et les conditions d'exercice.

Les candidatures doivent être transmises par e-mail à ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr dans les 15 jours suivant la publication de cet avis, s/c de l'inspecteur ou du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous :

Objet : POSTE MIRAEP PR TSA – ASH/ECOLE INCLUSIVE 2023 – NOM- PRENOM

Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat

Elles doivent comporter :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation,
- le dernier rapport d'inspection,
- la fiche jointe comportant l'avis hiérarchique ainsi que celui du DASEN (personnels du 1^{er} degré) ou de l'inspecteur disciplinaire (IA-IPR ou IEN/ET) pour les personnels du 2nd degré.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



FICHE DE POSTE Année 2023-2024

	INTITULE DU POSTE	Professeur ressource autisme auprès de la conseillère technique de région académique ASH
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux du Rectorat d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Au sein d'un réseau de région académique, le professeur-ressource trouble du spectre de l'autisme (PR TSA) exerce ses missions en académie sous la responsabilité de la CTRA ASH dont il est un collaborateur direct. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants dans le cadre du maillage académique.
	MISSIONS	Conseil et accompagnement des enseignants <ul style="list-style-type: none">➤ Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire. Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec TSA.➤ Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques.➤ Il a pour mission de proposer à l'enseignant qui accueille un élève avec des TSA une aide adaptée aux besoins de l'élève. Mise à disposition de ressources au service des adaptations scolaires <ul style="list-style-type: none">➤ Il informe et fournit des ressources aux enseignants et aux équipes éducatives.➤ Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec TSA. Intervention en formation initiale et continue <ul style="list-style-type: none">➤ Il intervient dans le cadre des formations sur les TSA inscrites au plan académique ou départemental de formation.➤ Il participe à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiatives locales.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none">➤ Disposer de bonnes connaissances du système éducatif et du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant➤ Disposer d'excellentes connaissances des dispositifs institutionnels, des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap et des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées➤ Connaître les répercussions des troubles du spectre de l'autisme sur les apprentissages et les recommandations de la Haute autorité de santé➤ Etre capable d'articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles : mise en place de stratégies pédagogiques, prise en compte du comportement de l'élève, adaptation du langage ...

		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Savoir développer des contenus de formation et des méthodologies de projet ➤ Être capable d'animer des groupes de travail regroupant différents partenaires ➤ Maîtriser l'environnement numérique ➤ Être capable de travailler en équipe ➤ Disposer de bonnes capacités à communiquer, de qualités relationnelles et de compétences rédactionnelles et d'adaptabilité ➤ Avoir une expérience dans l'enseignement spécialisé et la formation
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra prioritairement être titulaire du CAPPEI. Les personnels n'étant pas possesseurs de cette certification peuvent toutefois faire acte de candidature.
	NOMINATION	Les conseillers pédagogiques et chargés de mission relèvent d'une gestion administrative fixée dans le bulletin académique du 26 juin 2017. Une lettre de mission est rédigée annuellement.
	REGIME HORAIRE	Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les candidatures doivent être transmises par e-mail à ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr dans les 15 jours suivant la publication de l'avis, s/c de l'inspecteur ou du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous: Objet : POSTE MIRAEP PRA – ASH/ECOLE INCLUSIVE 2023 – NOM- PRENOM Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat</p> <p>Elles doivent comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un curriculum vitae, - une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation, - le dernier rapport d'inspection, - la fiche jointe comportant l'avis hiérarchique ainsi que celui du DASEN (personnels du 1^{er} degré) ou de l'inspecteur disciplinaire (IA-IPR ou IEN/ET) pour les personnels du 2nd degré
	CONTACT	Mme Anne MALLURET, CTRA-ASH : 06 37 26 01 29



ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

FORMULAIRE DE CANDIDATURE – RS 2023

NOM, Prénom :		Né(e) le :
CORPS <input type="checkbox"/> Professeur des écoles <input type="checkbox"/> Professeur certifié <input type="checkbox"/> Professeur agrégé <input type="checkbox"/> Professeur de lycée professionnel <input type="checkbox"/> Autre :	GRADE <input type="checkbox"/> Classe normale <input type="checkbox"/> Hors Classe <input type="checkbox"/> Classe exceptionnelle	ECHELON
DISCIPLINE :		AGS : (ancienneté générale de services)
AFFECTATION ACTUELLE :		
CERTIFICATION OBTENUE : <input type="checkbox"/> CAPPEI		Année d'obtention :
PARCOURS :		

POSTE DEMANDE	
<input type="checkbox"/>	MIRAEP- professeur ressource autisme (PRA)

AVIS DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE <input type="checkbox"/> IEN 1 ^{er} degré <input type="checkbox"/> CHEF D'ÉTABLISSEMENT	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
Motivation :	
Nom, cachet et signature	
Date :	

AVIS DES CORPS D'INSPECTION *: <input type="checkbox"/> IA- DASEN (1 ^{er} degré) <input type="checkbox"/> IA-IPR / <input type="checkbox"/> IEN-ET (2 nd degré) <small>*selon le corps d'appartenance du candidat</small>	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
Motivation :	
Nom, cachet et signature	
Date :	

Pièces à joindre : CV Lettre de motivation Rapport d'inspection /RDV de carrière